



Département de la HAUTE-SAOIE

Commune de Pers-Jussy

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"

SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES

Propositions de travaux et recommandations

Planche Est

Règlementaire : Article L2204-10 du CGCT - Alinéa 4
"Le zonage est l'ensemble de zones définies pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tout ou partie, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque le pollueur ou l'éleveur apporte au milieu récepteur des eaux pluviales ou de ruissellement qui dépassent les capacités d'assainissement."

Réseaux :

- Ø 800 BA : Réseau EP public
- Flèche : Fosse
- Réseau : Réseau
- Filigrane : Fosse bétonnée
- Carré : Caniveau curvulé
- Triangle : Branchement EP
- Rectangle : Bassin de rétention

Divers :

- Contour PLU
- Secteur Potabilisation Urbainisable
- Mise à jour du SMI (SMI futur)
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- Zone Humide (Observation de terrain NCOU 2017)
- Ruissellements et déjections
- Bassin
- Thermog

Travaux :

- Proposition de travaux définies pour les annexes (plans particuliers)
- Proposition de travaux pour résoudre les dysfonctionnements et permettre l'ouverture à l'urbanisation de SPU
- Recommandations
- Travaux à court, moyen et long terme
- Réseau à créer proposé dans le cadre du SGEF
- Caniveau à créer proposé dans le cadre du SGEF
- Enrochement proposé à créer dans le cadre du SGEF
- Enrochement proposé à créer dans le cadre du SGEF
- Réseau EP à créer dans le cadre du SGEF
- Réseau EP à créer dans le cadre du SGEF
- Empirez réels du plan

N°	Nature des travaux	Objectif	Coût de réalisation
1	Rebrièvement de réseau EP de la route de la Croix et de la route de la Chapelle Mise à jour ou réaménagement de l'ouvrage de base versant Nord en cas de SPU (SPE) pour le ruisseau de la Femme	Court terme	117 450 € HT
2	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose d'enrochements bétonnés - Alternative 1	Court terme	35 350 € HT
2.1	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose d'enrochements bétonnés - Alternative 2	Court terme	35 500 € HT
2.2	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose d'enrochements bétonnés - Alternative 3	Court terme	39 550 € HT
TOTAL GLOBAL :			152 300 € HT

Le Maire

Date : 22 Mars 2019
Echelle : 1/5 000
Fichier : TRX_Pers_Jussy_SGEP_2017.dwg
Dessin : S. BRUN

INGÉNIEURS CONSEILS
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT